Cinquante-septième année. - N ° 58 A Jeudi 23 mars 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 860

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

898 618 350 RCS Coutances.
MANCHE CLOTURES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 30000.00 EUR.
Adresse : 48, Route de Granville, 50800 Fleury.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : MANCHE CLOTURES Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros Siège social : 48 Route de Granville - 50800 FLEURY 898 618 350 RCS COUTANCES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FLEURY (50) du 21 mars 2023, la société SOCIETE NOUVELLE POULAIN-NICOLLE, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 euros, ayant son siège social Le Bourg, 50520 REFUVEILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 530 250 414, transmettrait à titre de fusion à la société MANCHE CLOTURES l'ensemble de son patrimoine. A partir du bilan au 30 septembre 2022 de la société SOCIETE NOUVELLE POULAIN-NICOLLE, l'actif et le passif de cette société dont la transmission à la société MANCHE CLOTURES est prévue, s'élèvent à : Actif : 537 242 euros Passif : 299 790 euros faisant ressortir un actif net de 237 452 euros Les sociétés absorbante et absorbée étant détenues chacune à 100 % par la société AMETHYSTE SA, société anonyme à conseil d'administration au capital de 412.500 euros, dont le siège social est Rue de la Ferme, 50700 VALOGNES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHERBOURG sous le numéro 381 364 140, il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante. Il en résulte l'absence de toute prime de fusion. L'opération prendra effet d'un point de vue comptable et fiscal au 1er octobre 2022, les opérations de la société SOCIETE NOUVELLE POULAIN-NICOLLE depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société MANCHE CLOTURES. Les créanciers des sociétés SOCIETE NOUVELLE POULAIN-NICOLLE et MANCHE CLOTURES dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de Commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour la société SOCIETE NOUVELLE POULAIN-NICOLLE et pour la société MANCHE CLOTURES d'un dépôt le 21 mars 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de COUTANCES. Pour avis.